

COLLOQUE

LES CDG DU GRAND-EST SONT PRÊTS

Plus de 170 personnes ont participé à la 1^{ère} Conférence interrégionale des centres de gestion du Grand-Est animée par la Gazette des communes.

Les 18 centres de gestion du Grand-Est sont prêts à assumer, à compter du 1^{er} janvier 2010, les nouvelles missions que leur a confiées la loi du 19 février 2007. Tel est le principal enseignement de la 1^{ère} conférence interrégionale des centres de gestion (CDG) du Grand Est qui vient de se tenir, le 20 octobre, à Villers-lès-Nancy. Cette manifestation a réuni plus de 170 personnes qu'il s'agisse d'élus locaux, de DGS, de DRH et de représentants syndicaux. Elle a été l'occasion, au travers de deux tables rondes, de confronter les attentes des collectivités et des agents avec les démarches entreprises par les CDG au niveau des concours, des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, de la GPEC et du maintien dans l'emploi des personnes inaptes au travail.

Une nécessaire collaboration

Au-delà de ces thématiques, les échanges avec la salle ont permis d'évoquer la place du paritarisme dans la FPT au moment où un projet de loi en cours d'examen au Parlement prévoit sa remise en cause. Ils ont aussi mis en avant la question de la nécessaire complémentarité qui doit exister entre recrutement et formation. A ce titre, différents participants et intervenants ont regretté que la formation initiale pour les agents de catégorie A ait été réduite à sa plus simple expression. On



est peut-être passé d'un extrême à l'autre ! La nécessaire collaboration entre les centres de gestion et le CNFPT a également été soulignée. Les préparations aux concours organisés par le CNFPT doivent notamment être en phase avec les dates des concours organisés par les CDG. Surtout, cette manifestation est l'aboutissement d'une démarche entreprise au lendemain de l'adoption de la loi du 19 février 2007. Cette dernière a invité les CDG, pour gérer leurs nouvelles missions, à s'organiser au niveau régional ou interrégional pour déterminer les missions qu'ils

souhaitent gérer en commun et désigner un centre de gestion coordonnateur. Une charte de coopération a été signée le 12 juillet 2007 entre les CDG des 18 départements relevant des régions administratives du Grand Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine) et représentant plus de 190.000 fonctionnaires. Depuis, les actions de coopération et de mutualisation ne cessent de se développer. La loi du 3 août 2009 devrait offrir pour l'avenir de nouveaux chantiers de coopération et permettre l'organisation sans doute dès l'année prochaine d'une nouvelle conférence !

● François Forin, président du CDG54
 ● Laurent Furst, Président du CDG67, président coordonnateur des centres de gestion de l'inter-région Grand-Est ● Table ronde « Concours et recrutement ». De gauche à droite Gilles Rendler, directeur du service carrières/concours au CDG68, Pascale Cornu, DGS du CDG67, François Meyer, Gazette des communes, Pierre Lefevre, administrateur du CDG51, Gérard Ruelle, DGA au Conseil régional de Champagne-Ardenne, Roland Gérard, membre du CRO d'Alsace-Moselle, représentant du syndicat FAFPT. ● Table ronde. « GPEC, FMPE, etc... ». De gauche à droite: Lionel Mori, secrétaire général CFDT-interco Côte d'or, François Meyer, Gazette des communes, François Forin, Président du CDG54, Paul Frelaut, DRH du Conseil général de l'Yonne, Alain Faivre, DGS du CDG54